



Déclaration de la FSU-Loiret

CDEN du 20 juin 2018

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le vice président du Conseil général

Le gouvernement n'a pas saisi l'occasion du rendez-vous salarial du 18 juin pour revaloriser les salaires des agent-es publics. Ainsi, il n'honore pas la promesse de campagne faite par le candidat-président « d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les salariés », puisqu'il laisse de côté plus de cinq millions d'agent-es de la Fonction publique ! Pire, il maintient le gel de la valeur du point d'indice, le report d'un an des mesures PPCR, le rétablissement de la journée de carence et une compensation insuffisante de la CSG. et ne propose que quelques mesures dont la portée sera limitée (Compte Épargne Temps, aides au logement, indemnités kilométriques...).

A coté de cela il poursuit et clarifie son projet de suppression de 120 000 postes, de fusion et limitation des instances paritaires, de rémunération au mérite accrue et de « l'élargissement du recours au contrat », mesures qui visent purement et simplement à déstructurer progressivement la Fonction Publique.

Concernant les contractuels, une note de la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance) vient même confirmer nos craintes dans l'Éducation Nationale puisqu'elle précise que *si en 2016-2017 le nombre d'enseignants a significativement augmenté (+1.1% en 2016-2017) cette hausse a été 10 fois plus rapide pour les non titulaires que pour les titulaires*. Ainsi, dans le 1er degré, on est passé de 242 en 2015 à 1545 en 2016-17 et de 14 731 en 2007 à 33390 en 2016 dans le 2nd degré portant le nombre de contractuels à 5,4% de l'effectif total des enseignants de notre pays. Dans le Loiret, dans le 1er degré on est passé en 3 ans de 0 à 26 contractuels. La multiplication des contractuels, revendiquée par le gouvernement comme une nouvelle politique, semble malheureusement bien correspondre à un mode de gestion déjà bien installé dans l'Éducation nationale.

Et quid de l'accentuation de la rémunération au mérite pleine de subjectivité et facteur de division entre collègues ? Le mérite n'est-il pas pour chacun des enseignants de devoir subir des effectifs lourds et de tenter, en plus, de remédier, bien souvent seuls, aux difficultés scolaires et comportementales de plus en plus d'élèves ? C'est bien l'augmentation des salaires de tous que souhaite la FSU.

Ainsi, les mesures prises dans le 1er degré lors du CTSD du 14 juin, mettent de trop nombreuses écoles avec des effectifs supérieurs à 25 hors Éducation prioritaire et à 20 en Éducation prioritaire, seuils qui constituent une ligne rouge en primaire pour la FSU, quand des CP ou des CE1 se retrouvent à 12 en Éducation prioritaire au détriment des autres.... De plus, la dotation initiale de 30 postes, dont on ne sait si elle a été totalement consommée, pourrait ne pas permettre de nécessaires ouvertures à la rentrée sachant que nous nous opposerions à des mesures de fermetures. Cette dotation est, pour nous, insuffisante malgré la baisse globale d'effectifs et nous inquiète quant aux moyens restant pour la rentrée.

S'agissant des moyens de surveillance dans le Second degré, nous devons une fois de plus exprimer notre inquiétude. En effet, les créations de postes n'étant pas proportionnelles à l'augmentation des effectifs (389 élèves de plus à la rentrée 2018), la situation sur le terrain ne peut que se dégrader.

Par ailleurs, au niveau des dotations en moyens de surveillance, certains critères ne sont pas pris en compte, comme la ruralité des établissements qui rend captifs les élèves. De plus, les plus petits établissements devront assurer la surveillance de leurs 320 élèves en moyenne avec seulement 3 ETP d'AED, ce qui fragilise les Vies scolaires. Si tous ces paramètres étaient pris en compte, ils mettraient en évidence l'insuffisance des moyens de surveillance, prouvant ainsi l'inadéquation de ces derniers aux objectifs nationaux affichés, comme par exemple la lutte contre le harcèlement scolaire... N'oublions pas que, dans le même temps, la plupart des contrats aidés ont disparu.

S'agissant des moyens d'enseignement, le nombre d'heures par élèves (H/E) diminue. Cela induit une augmentation des seuils d'effectifs par division, qui ont été relevés d'un élève pour tous les collèges, excepté dans les REP+. Par conséquent, et c'est le cas notamment pour le niveau de troisième, les classes vont atteindre 26 élèves pour les REP, 29 dans les collèges défavorisés, et même 30 élèves dans les autres collèges, sans compter l'inclusion des élèves d'ULIS.

Enfin, ce sont tous les personnels œuvrant dans nos collèges (personnels de direction, personnels administratifs, CPE, infirmière, assistante sociale, agents...) qui voient leur charge de travail augmenter année après année. Et on voit mal en quoi la perspective de recruter des contractuels à la place des fonctionnaires, présentée par notre Ministre comme le nec plus ultra de la modernité, pourrait régler le problème de la crise de recrutement qui frappe durablement notre service public d'éducation.

A propos des rythmes scolaires, vous soumettez au vote de cette assemblée l'organisation de la semaine scolaire dans le département suite au décret du 27 juin 2017 qui donnait la possibilité de dérogations à 4 jours. Force est de constater que, très majoritairement, le consensus municipalité et conseils d'écoles a très vite été trouvé sur un retour à 4 jours, tant la réforme des 4 jours et demi s'est faite de façon précipitée et sa mise en place chaotique. Cependant, à notre connaissance, des problèmes demeurent dans 5 communes dont les maires ont décidé, de façon anti démocratique, de ne pas respecter le vote majoritaire des conseils d'écoles. Vous proposez de maintenir pour un an la proposition de la mairie de continuer dans l'organisation actuelle arguant du fait que « sans consensus vous êtes « obligé » de maintenir l'organisation actuelle. Mais sur quel texte officiel vous appuyez vous ? Si c'est sur celui de 2013, effectivement il vous oblige après avoir pris la décision qui vous appartient, à demander, in fine, l'avis du maire qui a 15 jours pour éventuellement refuser votre choix. C'est ce que nous dénonçons dans ce texte contre lequel le SNUipp-FSU a voté. La mainmise des municipalités sur l'École, ses rythmes et ses acteurs principaux que sont les membres des conseils est une aberration ! C'est pourquoi nous vous demanderons un vote dissocié sur ces 5 situations.

La FSU, tant au plan de l'Education que de la Fonction Publique, ne laissera pas détruire ses services et entend bien remobiliser la profession à la rentrée en continuant de dénoncer, d'informer sur tout ce qui se trame sur les projets gouvernementaux qui ont pour but de détruire les services publics, ses agents et ses usagers avec.